

(Fâtima, un chapitre du livre du Message divin (1ère partie

<"xml encoding="UTF-8?">

La place de l'œuvre

(1ère partie)
Introduction au
livre intitulé
Fâtima la
Resplendissante,
une exception
cachée
Par l'Imâm
Moussa Sadr,
dimanche 22
septembre 1968



Traduction par
le Dr Julien Pélissier

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

[Premièrement, Fâtima al-Zahrâ [1

Certes, Dieu se courrouce en raison de la colère de Fâtima et se réjouit de son contentement »
» ; « Fâtima est une partie de moi, quiconque la blessera m'aura blessé et quiconque l'aimera
m'aura aimé » ; « Fâtima est mon cœur et l'âme entre mes côtes » ; « Fâtima est la maîtresse
des femmes du Monde ». Ces témoignages et d'autres, similaires, abondent dans les recueils
de hadiths et les biographies consacrées au Messager de Dieu, Mohammad, qui ne s'exprime
pas par passion ni sous l'influence des liens familiaux ou matrimoniaux, et qu'aucune
réprimande de quiconque ne peut toucher en Dieu.

Les positions, la parole, les actes et le silence du Prophète de l'islam, bref son existence tout entière – lui qui s'était fondu en son apostolat et en qui les gens trouvèrent un modèle à suivre, dans les palpitations de son cœur, les regards portés par ses yeux, le toucher de sa main, les enjambées de sa démarche, le reflet de sa pensée – était devenue enseignement religieux, .prescriptions divines, éclairs de guidance et voies de salut

Or, les insignes du Sceau des Prophètes sur la poitrine de Fâtima la Resplendissante deviennent plus éclatants avec le passage du temps, avec le progrès des sociétés et à mesure que l'on médite le fondement de l'islam enfoui dans cette narration prophétique adressée à son égard : « ô Fâtima ! Œuvre pour ton propre compte, car sans l'ombre d'un doute, je ne te serais .« ...d'aucun secours une fois en présence de Dieu

Fâtima la Resplendissante est l'idéal féminin conforme à la volonté divine, un fragment de cet islam incarné par Mohammad, un modèle de vie pour la femme musulmane et pour l'être humain croyant en tout lieu et en tout temps. La connaissance de Fâtima constitue certainement un chapitre du livre du message divin, si bien que l'étude de sa vie s'apparente à une tentative pour comprendre l'islam et représente une inspiration précieuse pour l'humanité .contemporaine

Deuxièmement : en compagnie de l'auteur

Envahi par ce sentiment, j'écoutais le professeur émérite et génial homme de lettres, Solaymân Kettaneh, dans son ermitage de Baskinta [2] situé sur le versant [ouest] du Mont Sannine [3], lire son précieux ouvrage intitulé Fâtima la Resplendissante, une exception cachée. Je l'écoutais et voyais devant moi d'admirables tableaux, qui révélaient clairement son bon goût et .le sublime de son art

Pendant de longues heures, j'ai parcouru avec lui le monde vaste et lumineux de Fâtima,

éprouvant un sentiment de grandeur et d'élévation, jouissant de la vision et du discernement, fier dans ma raison et mon cœur devant ce patrimoine glorieux et engagé. Devant la manifestation de la beauté divine en Fâtima, reflétée dans la pensée et le cœur de cet honnête .homme, ces heures furent un plaisir de la vie

J'en revins à l'introduction du livre et je l'entendis poursuivre en lisant ceci : « C'est pourquoi je vais écrire Fâtima la Resplendissante, en évitant autant que possible la préposition « sur », utilisée dans les biographies, et je vais éviter également la narration, car la plume se trouvant entre mes doigts n'a pas tant à analyser la proportion de fer et de souffre dans la tige d'une fleur qu'à en peindre la couleur et frémir sous l'emprise du parfum qui s'en dégage ».

Je lui dis : « As-tu réservé ton exposé original sur Fâtima à ceux qui la connaissent déjà et sont informés de sa vie grâce aux biographies et aux récits existants, l'interdisant de ce fait à ceux qui veulent en faire la connaissance ? Pourquoi ne pas tracer le chemin qui mène au soleil et à la source de vie, afin que notre société, en lisant le livre, puisse éduquer une femme et un homme dignes de Fâtima ? » Je lui dis : « Ces fresques magnifiques vont certainement étonner et attirer l'esprit des gens décontenancés, embarrassés par les recherches, les théories et les expériences menées sur la femme [4], de sorte que la femme est devenue le plus grand problème de la société traditionnelle et moderne ; or cet étonnement et cet attrait les pousseront à chercher les éléments constitutifs de ces tableaux, fer et souffre, et ouvriront . [l'accès à ces maisons dont Dieu a autorisé la célébration [5

Les chercheurs contemporains des caractéristiques de la civilisation moderne l'appellent « civilisation de la sexualité », ce qui révèle l'importance prise par la question de la vision portée sur la femme et les erreurs monumentales dont nous souffrons à cause des errements de la civilisation au sujet de la femme. Les opinions des écrivains, des psychologues et du matérialisme dominant tout, jusqu'à l'existence de la femme, ont assombri les pistes et les ont inondées de passions, anéantissant le vrai, généralisant l'incertitude et pulvérisant l'humanité de la femme sous le poids des expériences anciennes et modernes.

Aussi ressentons-nous aujourd'hui plus que jamais le besoin d'une présentation concise de la vie de Fâtima la Resplendissante, afin d'en faire un guide dont la biographie nous inspirerait la

voie de la perfection et de la réforme ». Je lui dis tout cela. Je l'entendis dire alors d'une voix assurée et avec le sentiment du devoir accompli : « C'est pourquoi je t'ai laissé le soin d'écrire l'introduction au livre et de t'acquitter de cette obligation, de sorte que la boucle soit bouclée et que l'ouvrage soit complet ». Je ressentis une grande gêne face à cet objectif élevé et quant au .procédé

Aussi lui rapportai-je la parole du vénéré Imâm 'Abd al-Hussayn Sharaf al-Din dans son éloge du livre intitulé L'Imâm 'Ali, voix de la justice humaine, adressée à son auteur, brillant écrivain : « Prête-moi ton crayon pour que je loue ton œuvre ». C'est l'expression employée par celui dont les livres et les essais rayonnent au firmament de l'écriture, un homme de science et de traités : qu'en serait-il alors de mon piètre crayon et de ma marchandise de peu de valeur ? Malgré tout, je m'inspirerai de Fâtima la Resplendissante pour cette modeste tentative et remplirai autant que possible mon devoir en implorant du Seigneur de m'accorder ainsi qu'au .respectable lecteur, la grâce d'une analyse juste et de l'inspiration

Troisièmement : la femme

En réalité, découvrir la position de l'islam sur la femme de nos jours n'est pas exempt de difficultés, car les écrits religieux islamiques semblent d'emblée divers et contradictoires ; la difficulté augmente également du fait que certaines coutumes persistant chez les peuples islamiques se sont mêlées aux enseignements islamiques authentiques, donnant l'impression au chercheur d'appartenir toutes à l'islam.

Si nous considérons les opinions des orientalistes, même ceux de bonne foi parmi eux, et si nous étudions également ce qu'ont écrit certains auteurs musulmans, nous constatons que ces difficultés de l'étude ont rendu obscure et ignorée la véritable position de l'islam sur la femme, de sorte que la plupart ont adopté des opinions éloignées de la vérité et que certains ont jugé la femme opprimée en islam.

La vérité est qu'il existe chez les musulmans deux types de patrimoine : des enseignements religieux coutumiers et des habitudes héritées du passé qui ne figurent pas dans le corpus

religieux. Et l'on doit précisément s'efforcer de les distinguer. Et puis ce corpus religieux islamique est à son tour de deux sortes : la première aborde la situation de la femme à un moment donné de l'Histoire ; la seconde sorte est constituée par des enseignements .fondamentaux immuables

Pour clarifier cela, j'attire l'attention du chercheur sur la terminologie des logiciens et des usulites [6], lesquels distinguent pour chaque information (selon leur terminologie, chaque question) la question réelle de la question extérieure [7] : la première s'intéresse aux règles constantes s'appliquant à l'objet en tout temps et en tout lieu, alors que la seconde s'intéresse à l'objet tel qu'il se présentait au temps de la promulgation de la règle et explore sa situation .uniquement dans ce contexte

Afin de découvrir la vérité de la position islamique sur la femme, il nous faut mettre les versets coraniques au fondement de la recherche sur la femme et les considérer comme le cadre des enseignements réels, et non pas extérieurs, au sujet de la femme ; c'est alors seulement que nous pourrons distinguer les coutumes des règles et identifier les règles constantes en les .démêlant des opinions temporaires

Avis du Coran sur la femme

Le saint Coran, contrairement à l'ensemble des opinions philosophiques, doctrinales et coutumières qui prévalaient avant et pendant sa Révélation, et contrairement à beaucoup d'opinions et de coutumes tardives, définit la femme et la considère équivalente à l'homme dans les faits et dans l'essence [8]. Puis il déclare qu'elle participe essentiellement à la constitution de l'enfant, qu'elle n'est pas un passage vers la procréation de l'homme ni un .[champ pour sa semence [9

Et Dieu a fait du prophète Mohammad un témoin cautionnant cette position, sa descendance

se poursuivant à travers Fâtima, en dépit de ceux qui l'avaient surnommé l'amputé (abtar [10])) après le décès d'Ibrâhim, le fils qu'il avait eu de Marya la Copte, en l'an 2 de l'Hégire [11]. Et le saint Coran insiste sur cette égalité dans de nombreux versets en répétant l'expression « les uns des autres » [12] , puis il décrète des lois pour le respect de la personne de la femme et de sa famille, et pour le respect matériel [13], spirituel [14], économique [15] et politique [16] de son travail ; il affirme son respect de la parenté lors d'une succession [17] et sa reconnaissance .[de l'ensemble de ses droits dans toutes les affaires de la vie [18

De plus, nous ne trouvons dans aucun verset coranique ce qui interdirait à la femme de gérer ses biens, même après le mariage [19] ou permettrait de lui imposer un mariage sans son contentement [20]. Et les versets qui associent la femme à l'homme dans l'explication des règles, dans les hommages, dans les admonestations ou les leçons sont très nombreux, sans baisser son rang, ni la mépriser ou la considérer moins importante que l'homme [21].

Concernant la vie conjugale, afin de protéger l'épouse, d'éviter que la vie commune des époux ne débouche sur une impasse et de permettre de trancher dans des questions relevant de leurs affaires communes, [le Coran] a accordé un rang supérieur à l'homme par rapport à son épouse, et à aucune autre femme – cela après avoir affirmé l'identité des droits et des devoirs .[entre eux dans le noble verset [22

Ce rang, c'est celui que le Coran a évoqué en un autre endroit [23]. Et qui a approfondi l'étude du saint Coran trouve que les différences qu'il consacre entre l'homme et la femme affirment une égalité substantielle et accorde également à tous deux une importance juste. Car la disparité des règles, des devoirs et des droits naît de la disparité entre eux dans les .compétences, les spécialisations et, souvent, les dispositions spécifiques

Ainsi la femme est-elle adaptée, de par sa constitution corporelle et spirituelle, à la maternité et à l'éducation des enfants et cette mission a été considérée comme l'institution la plus importante en islam en vertu du hadîth [24]. Non moins importante que toute autre mission vitale, dans la mesure où elle forme l'individu qui est le pilier des sociétés, cette mission s'accorde à la nature de la femme ; en vertu de quoi l'islam lui recommande d'assumer cette

vocation sans toutefois le lui imposer [25] .

En guise de compensation, il double la quote-part de l'homme par rapport à celle de la femme dans l'héritage afin que se réalise la justice et afin que, selon l'expression coranique, le capital "ne soit pas attribué à ceux d'entre vous qui sont riches." Et l'islam fonde les dispositions légales restantes sur la base de cette spécificité et de cette pratique, en acceptant le .témoignage de la femme dans le cadre de son travail et de sa compétence notamment

Quant à la question du voile en islam, elle ne vise pas à dévaloriser ou enfermer la femme, ni à la glorifier exagérément, comme il était de coutume chez certains peuples, mais c'est plutôt une arme en faveur de la femme et un barrage à la suprématie de la féminité en elle, afin d'éviter que cet aspect ne domine toutes ses autres compétences. Cette intention est claire dans les versets coraniques qui interdisent la sujétion dans le discours, ou le piétinement dans .[la démarche ou le maquillage et l'étalage de ses atours [26

En réalité, l'ostentation des charmes de la femme aboutit à la suprématie de la féminité sur son existence, et la transforme en simple œuvre d'art. C'est là un mépris de la femme et une récusation de ses compétences, un abrégement de sa durée de vie, de son temps et de ses chances ; en particulier, cela conduit à la priver, et à priver la société, de son talent pour la maternité.

Ce sont là les principales grandes lignes de la position de l'islam vis-à-vis de la femme, à partir desquelles nous pouvons reconnaître les coutumes et les distinguer des dispositions légales, de même qu'il nous devient possible de discerner celles des narrations qui décrivent la .situation de la femme à une étape historique particulière

Et le Messenger de Dieu a fourni un effort infini pour améliorer la situation des femmes de son époque, qui portait les traces de la persécution et des préjugés d'un long passé, et pour la valoriser aux yeux des gens, en considérant que « les filles sont la meilleure progéniture », que « le meilleur des hommes est celui qui se comporte le mieux envers sa femme », que « la femme lui est aussi agréable en ce monde que la prière » et que « les femmes sont un dépôt confié par

Et il me semble que les propos rapportés de l'Imâm 'Ali au sujet de la femme lui ont valu d'être considéré par certains chercheurs, orientalistes et autres, comme un ennemi de la femme, tel ce propos : « La femme est tout entière un mal, et le plus malin en elle est qu'elle est nécessaire » ; ou cet autre propos : « Les femmes sont un bégaiement et un point faible, alors dissimulez ce bégaiement dans le silence et ce point faible dans les demeures », entre autres... Ces citations, en supposant qu'elles soient bien de l'Imâm 'Ali, ne sont autres que les « questions extérieures » de la terminologie usulite décrivant la situation de la femme à une époque historique particulière.

En outre, on trouve chez l'Imâm des formules et des sagesses qui correspondent parfaitement à ce que nous avons déduit du saint Coran. Il essaie parfois de donner une explication pénétrante des propos répandus parmi les gens sur les femmes, si bien que quand il entend le fameux proverbe : « Certes, les femmes ont une raison défaillante, une quote-part d'héritage incomplète et une faible foi », il le commente en accord avec ce que nous avons observé des enseignements coraniques sur la différence portant sur l'héritage, le témoignage et l'acquittement de certains devoirs dans des situations particulières ; on rencontre dans cette méthode une posture pédagogique éminente qui se retrouve dans la vie du Prophète, des Imâms et de Fâtima la Resplendissante

Quatrièmement : brève biographie

Fâtima est née cinq ans après le début de la Mission du Prophète béni c'est-à-dire huit ans avant l'Hégire. C'est le dernier enfant du Prophète avec Khadija. Elle est née à La Mecque, dans la demeure de la révélation et du jihâd, dans une atmosphère de patience, de persévérance et d'endurance face aux difficultés. Elle a grandi entourée des sentiments sincères et du pur amour réciproque entre le messenger de la miséricorde et Khadija, dont le Prophète n'oubliera jamais les sentiments et la fidélité tout au long de sa vie

Elle émigra après le messenger de Dieu depuis La Mecque vers Médine, avec les autres femmes de la famille du Prophète, sous la supervision de 'Ali bin Abi Tâleb. Ils se rassemblèrent dans un seul convoi d'émigrants à la station de Qoba près de Médine. Elle se maria avec 'Ali bin Abi Tâleb la deuxième année de l'Hégire (623 apr. J.-C.), alors qu'il avait vingt-trois ans et qu'elle en avait dix [27] .

Le Prophète a affirmé à ses compagnons que la préférence donnée à 'Ali sur les nombreux prétendants de Fâtima était une recommandation divine et découlait de l'insatisfaction manifestée par Fâtima vis-à-vis de tout autre prétendant que 'Ali. Elle ne fut consentante qu'envers 'Ali, malgré les multiples tentatives des femmes de Médine, qui déconseillaient à Fâtima de l'épouser, arguant de sa pauvreté, de sa participation continue au jihâd et de son intransigeance dans l'obéissance à Dieu. Elle vécut avec 'Ali huit années d'une vie exemplaire, devenue le symbole de la vie de couple, et lui donna Hassan, Hussein, Zaynab et Oumm Koulthoum, et Mohsen qu'elle perdit par une fausse couche suite au décès de son père lors des événements douloureux qui se produisirent à ce moment-là.

Elle décéda quelques mois seulement après son père et est enterrée en un lieu tenu secret, conformément à sa volonté, de même que la cérémonie d'inhumation et le convoi funèbre se firent secrètement, selon son désir. Des indices historiques et des narrations rapportées évoquent l'un des trois emplacements suivants pour sa tombe : le cimetière de Baqi', son logement aujourd'hui contigu à la tombe du Prophète, enfin le splendide parterre situé entre la niche-mihrab du Prophète et son tombeau, que l'on peut aujourd'hui identifier par des colonnes .spécifiques

Quant à son âge, il a atteint dix-huit ans et quelques mois et représente, malgré sa brièveté, un exemple complet et parfait de la vie de la femme, telle que Dieu la souhaite et que sa religion cherche à réaliser. En effet, les enseignements religieux ont besoin de personnes exemplaires qui les incarnent pleinement et en sont une réalisation complète, afin de les extirper d'une idéalisation hypothétique et de retirer aux gens tout faux prétexte une fois confrontés au Tout-Puissant.

Et quand le Messenger de Dieu voulut faire une exécution réciproque – consistant à solliciter de Dieu la malédiction sur le menteur parmi une assemblée afin de manifester la véracité d'une

partie prenante à une polémique –, cela constitua le dernier recours efficace d’apostolat de la part des prophètes pour faire triompher la religion authentique de Dieu ; il l’ordonna sur la base du verset béni [28] si bien que le grand Prophète dut exhiber les fils, les femmes et les personnes, qui représentent les hommes, les femmes et les enfants de l’islam ; c’est ainsi qu’il choisit ‘Ali, Fâtima, ainsi que Hassan et Hossayn, affichant ainsi sa foi dans la vérité et dans le fait que ceux-ci en représentent parfaitement la religion.

Ainsi nous revient-il, après cette courte revue biographique, d’étudier brièvement la personnalité de cette femme, Fâtima al-Zahrâ’, qui est l’exemple avéré de la femme .musulmane

« Cinquièmement : « la mère de son père

La jeune Fâtima essaie de participer à la lutte (jihâd) de son père et s’efforce sincèrement de compenser le vide sentimental dû à la perte de ses parents au début de sa vie ; ce vide indisposait le Prophète et se reflétait sur son cœur délicat assoiffé d’amour. Le Prophète avait besoin de l’affection et de l’attention maternelles dans sa vie, dans son entreprise pénible et harassante, dans son affrontement avec un environnement impitoyable ; et il trouvait cela chez Fâtima. L’histoire ne nous rapporte qu’un aperçu de ces attentions maternelles de Fâtima envers le Prophète, mais elle confirme le succès de la tentative de Fâtima pour apporter à Mohammad une plénitude affective et cela l’aida sans doute à supporter les grandes difficultés liées à la prophétie. L’histoire confirme cela en transmettant souvent de sa bouche : « Fâtima est la mère de son père ».

Et l’on voit d’ailleurs qu’il se comporte avec Fâtima comme on le ferait avec une mère, lui baisant les mains, la visitant d’emblée une fois arrivée à Médine, commençant ses voyages et périples en allant la voir et en lui faisant ses adieux, comme s’il faisait le plein d’affection pour son voyage auprès de cette source pure. D’un autre côté, on trouve le sentiment paternel du Prophète parfaitement incarné dans sa relation à Fâtima.

Quand il fut ordonné aux gens de s’adresser à Mohammad avec l’expression « Messenger de Dieu » et que Fâtima se conforma à cet ordre, le Messenger de Dieu l’en défendit et lui demanda

de l'appeler « père ». Et l'on remarque dans la biographie du saint Prophète qu'il la visitait fréquemment dans ses moments de fatigue et de souffrance, ou quand il était blessé à la guerre, quand il avait faim, dans les moments d'indigence ou pendant la réception d'un invité. Fâtima la mère se présentait à lui, s'occupait de lui, le prenait dans son giron, pansait ses plaies et atténuait ses souffrances ; puis Fâtima la fille se présentait à lui, le servant, lui obéissant et lui préparant ce dont il avait besoin. C'est ainsi que l'on observe son rôle insigne .dans la vie du Messenger de Dieu

Sixièmement : l'épouse de 'Ali

Ali a dit : « Je me rendis (un jour) auprès du Messenger de Dieu. Quand il me vit, il sourit et dit : ' « Quel bon vent t'amène, ô père de Hassan ?! ». Je lui rappelai mon intimité, ma précocité à accepter l'islam, mon appui pour lui et ma lutte (jihâd). Il me dit : « ô 'Ali ! Tu as dit vrai ! Et tu es encore meilleur que ce que tu viens d'évoquer ! ». Je lui dis alors : « ô Messenger de Dieu ! Marie-moi à Fâtima ! » Il répondit : « ô 'Ali ! D'autres hommes l'ont évoquée avant toi ; je le lui ai évoqué et j'ai observé le désaccord sur son visage ; mais attends que je revienne vers toi ».

Il alla voir Fâtima, laquelle lui prit la tunique, lui retira les sandales, lui apporta de l'eau, lui fit les ablutions de ses mains, lui lava les pieds puis s'assit. Il lui dit alors : « ô Fâtima ! ». Elle lui répondit : « A ton service ! A ton service ! Que veux-tu, ô Messenger de Dieu ? ». Il dit : « De 'Ali bin Abi Tâleb, tu sais très certainement la proximité avec moi, la vertu et la soumission à Dieu. Aussi ai-je demandé à mon Seigneur de te marier à la meilleure de Ses créatures et à celle qu'Il aimait le plus ! Or 'Ali m'a parlé de toi : qu'en penses-tu ? ». Elle se tut sans détourner la tête et il ne vit aucun signe de désaccord sur son visage. Il se leva alors et dit : « Dieu est le plus Grand ! Son silence vaut acquiescement ! »

Puis Gabriel vint à lui et lui dit : « ô Mohammad ! Marie-la à 'Ali bin Abi Tâleb, car Dieu la lui a consentie et le lui a consenti ! » 'Ali dit : « Le Messenger de Dieu me maria (à Fâtima) puis il vint près de moi, me prit par la main et dit : « Lève-toi au nom de Dieu et dis : à la grâce de Dieu et Dieu l'a voulu ainsi et il n'est de pouvoir qu'en Dieu et je m'en remets à Dieu ! » Puis il m'entraîna pour me placer auprès d'elle et dit : « ô Imon Dieu ! Ces deux-là sont Tes deux créatures que j'aime le plus ! Alors aime-les et bénis leur progéniture et place un de tes

protecteurs au-dessus d'eux ! Car je les place, eux et leur progéniture, sous ta protection
! contre le Satan maudit

C'est avec cette simplicité que se déroula la cérémonie de mariage : 'Ali offrit son bouclier en douaire, qu'il vendit pour équiper la maison ; il acheta du parfum et une tunique à hauteur de sept dirhams, un long voile pour quatre dirhams, du velours noir de Khaybar, un lit cerclé d'osier, deux matelas de jute égyptienne rembourrés l'un avec de la fibre et l'autre avec de la toison de mouton, quatre coussins de cuir rouge de Taëf rembourrés de paille odorante, un châle de laine, un paillason, une meule manuelle, une casserole en cuivre, une outre en cuir rouge, un vase en bois pour le lait, une carafe à eau, une bassine, une jarre verte et des cruches en terre cuite. C'est ainsi que la maison fut équipée et le douaire perçu.

Fâtima emménagea dans la maison de 'Ali, composée d'une seule pièce qui appartenait à Oumm Salma, l'épouse du Prophète ; 'Ali escalada alors une butte située un peu plus loin et lança l'appel suivant : « Répondez à l'invitation au festin de mariage de Fâtima » ; ce que les gens firent en participant à la joie de la famille du Prophète.

Fâtima commença sa nouvelle vie dans la maison de 'Ali où elle s'acquittait de ses obligations domestiques, moulait le grain, confectionnait la pâte, préparait le pain, alors que 'Ali l'aidait dans les tâches ménagères. Il balayait parfois la maison, trayait la chèvre, ramassait du bois, allait puiser de l'eau. Le Messenger de Dieu avait réparti les travaux domestiques entre eux : à 'Ali revenait ce qui se faisait à l'extérieur de la maison et à Fâtima ce qui se faisait à l'intérieur. Elle lui donna des enfants, s'occupa de leur éducation et de leurs besoins jusqu'à tomber malade suite à la somme des choses à faire, car elle était seule à les accomplir, par égard pour la demande de son mari, elle s'adressa au Messenger de ﷺ. La pauvreté et la générosité de 'Ali Dieu : peut-être l'aiderait-il à embaucher une servante à laquelle elle attribuerait certaines tâches.

Elle entendit les excuses de son père, qui lui rappela la pauvreté des gens, le grand nombre d'indigents et de compagnons pauvres, sans domicile et n'ayant pas le nécessaire pour se nourrir. Quelque temps plus tard, comme la situation de la Nation s'était améliorée, le Prophète répondit favorablement à la requête en lui envoyant une servante ; elle répartit alors les tâches domestiques entre la servante et elle : à chacune un jour sur deux, sans distinction entre elles.

la fin de sa vie, elle résuma d'une phrase son éthique maritale, qu'elle adressa à 'Ali comme une excuse et un adieu : « O cousin ! Tu ne m'as jamais connue menteuse ni traîtresse ; et je ne t'ai jamais contrarié depuis que je vis avec toi ! » Elle décéda ensuite rassurée quand elle Dieu ne plaise ! Tu connais mieux Dieu, tu es plus bienfaisante, plus » : entendit 'Ali lui dire pieuse et plus généreuse, et ta crainte de Dieu est bien plus grande que je puisse te reprocher de me contrarier ! Et il me coûte de me séparer de toi ». Voici les textes que j'ai condensés ici et qui me dispensent de plus ample recherche et clarification sur la vie domestique de Fâtima.

((Fin de la première partie

Notes

Nous traduisons ce groupe nominal par l'expression « Fâtima la Resplendissante » que nous [1] utiliserons par défaut dans le reste du texte. [NdT]

[2] Bourg libanais situé à une trentaine de kilomètres au Nord-est de la capitale Beyrouth. [NdT]

[3] Montagne située dans la Chaîne montagneuse du Liban et culminant à 2628 m. [NdT]

[4] L'auteur fait référence à cette partie des sciences humaines consacrée de nos jours aux questions de « genre », tel le féminisme. [NdT]

[5] Cette allégorie évoque la demeure prophétique, i.e « Ahl al-Bayt » paix sur eux. Selon le commentaire coranique de Tha'labi pour le verset 36 de la sourate La Lumière, on rapporte que le saint Prophète lisait ce verset quand Abou Bakr (un compagnon du Prophète qui deviendra plus tard le premier calife suite au décès de ce dernier) se leva et lui demanda : « Est-ce que ce verset s'applique à la maison de Fâtima et à celle de 'Ali ? » Il répondit : « Oui, c'en est même parmi les meilleurs exemples ». [NdT]

[6] Les usulites sont les savants de l'herméneutique juridique pratiquée en vue de l'obtention de la norme légale de l'islam, un exercice appelé ijtihâd en arabe. [NdT]

[7] قضية حقيقية و قضية خارجية

Cf. sourate Les Romains, verset 21 : "Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des [8] épouses."

[9] Cf. sourate Les Femmes verset 10 : "ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre sur la terre

beaucoup d'hommes et de femmes."

[10] Terme utilisé dans la sourate L'Abondance et désignant un homme dénué de postérité.
[NdT

[11] Cf sourate L'abondance.

[12] بعضهم من بعض

Imposer un travail à l'homme ou à la femme (même par son mari), ou interdire à l'homme [13] ou à la femme de travailler, les séquestrer, ou bloquer leur salaire font partie des grands actes illicites.

[14] Cf sourate La famille de 'Imrân, verset 195 : "En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme."

[15] Cf sourate Les femmes, verset 32 : "aux hommes la part qu'ils ont acquise, et aux femmes la part qu'elles ont acquise."

[16] Cf sourate L'éprouvée, verset 13 : "ô Prophète ! Quand les croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, en jurant qu'elles n'associeront rien à Allah, qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère, qu'elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu'elles ne commettront aucune infamie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds et qu'elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, alors reçois leur serment d'allégeance, et implore d'Allah le pardon pour elles."

[17] Cf sourate Les femmes, verset 7 : "Aux hommes revient une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches ; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches, que ce soit peu ou beaucoup : une part fixée."

[18] Cf sourate La vache, verset 228 : "Les femmes ont des droits équivalents à leurs obligations."

[19] Alors que certains codes civils dans quelques pays civilisés du monde actuel interdisent à la femme mariée la gestion de ses biens.

[20] Le droit de regard du père sur le premier mariage est un droit consultatif, et il ne peut lui imposer un mariage ; et si le père empêchait inconsidérément sa fille de se marier malgré les avantages présentés et la capacité, ce droit se verrait aboli.

[21] Cf sourate Les abeilles, verset 97 ; sourate Les coalisés, verset 35.

[22] Cf sourate La vache, verset 22.

[23] Cf sourate Les femmes, verset 35.

[24] « Nulle institution en islam n'est plus aimée de Dieu que le mariage ».

[25] Le mariage n'est pas un devoir pour elle, pas plus que l'acquittement de ces charges d'après les explications évoquées dans les ouvrages jurisprudentiels. De plus, on s'efforce de

mettre en place un environnement lui étant favorable afin qu'elle puisse s'acquitter de cette responsabilité, en obligeant le mari à assurer ses dépenses, pour faciliter cette mission.

[26] Les versets coraniques sont nombreux sur le sujet. Nous en rappelons quelques uns :
sourate Les Coalisés, versets 32-33 ; sourate La Lumière, verset 31.

[27] C'est ce qui ressort des narrations de la famille du Prophète et ce qui se rapproche de la coutume observée à propos du mariage précoce des jeunes filles ; on observe que l'âge de Fâtima à son mariage est de dix ans, selon une narration ; mais selon une seconde narration d'Ibn 'Abbâs, sa naissance remonte à cinq ans avant la mission du Prophète, auquel cas elle aurait eu vingt ans lors de son mariage. Quant à l'étonnement suscité par la grossesse et la naissance d'un enfant à l'âge de Khadija à la fin de sa vie, elle s'explique par la durée exceptionnelle de fécondité de la femme quraychite et nabatéenne, qui se prolonge jusqu'à l'âge de soixante ans, un point connu parmi les jurisconsultes.

[28] Sourate La famille de 'Imrân, verset 61 : "A ceux qui te contredisent à son propos, maintenant que tu en es bien informé, tu n'as qu'à dire : « Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, puis proférons exécration ".réciproque en appelant la malédiction de Dieu sur les menteurs